

**CONTRAT DE PARTICIPATION
AUX
CHANTIERS CITOYENS**

**Exemplaire
à remettre
en mairie**

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'accompagnant du chantier, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

PONCTUALITE :

- Je m'engage à arriver à 8H50 dans les locaux des services techniques de la ville de CAMORS (le temps d'enfiler l'équipement de chantier)
- Je m'engage à participer au chantier sur la totalité du temps convenu et ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

TENUE VESTIMENTAIRE :

- Je porte des vêtements adaptés à l'activité, ne craignant pas les salissures.
- Le port des chaussures, gants et gilet jaune fournis par les services techniques est obligatoire.

COMPORTEMENT :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, et respecte les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, le personnel encadrant, mais aussi les autres participants au chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie, si nécessaire, je lave et je range le matériel à l'issue du chantier.
- Je reste motivé pendant la durée du chantier, je n'oublie pas le caractère citoyen de l'action à laquelle je participe.
- Durant l'opération je fais preuve de savoir vivre, j'apporte ma joie et ma bonne humeur.

OBJETS PERSONNELS:

- En cas de perte ou de dégradation d'objets personnels (téléphone mobile, mp3, bijoux...) la ville de CAMORS ne pourra être tenue comme responsable.
- L'usage des téléphones est interdit sur les chantiers, même pour écouter de la musique.

INDEMNITE :

- En contrepartie du travail effectué et à l'issue de celui-ci, des « chèques citoyen », d'une valeur équivalente à 60€ pour les quatre demi-journées seront remis à chaque participant (6 chèques de 10€).
- Les chèques fonctionnent comme des bons de réduction, et sont échangeables auprès des commerçants ou associations de Camors, Baud et Pluvigner. La liste complète est à retirer auprès de la mairie de CAMORS.

SANCTIONS APPLIQUEES :

Le non respect d'un des points énoncés ci-dessus pourra entraîner les sanctions suivantes :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « chantier citoyen ».
- Non indemnisation du chantier si les consignes n'ont pas été respectées ou le comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Fait à Camors, le.....

***Signature du participant ET du responsable légal
précédé de la mention « lu et approuvé »***

**CHANTIERS CITOYENS DE CAMORS
FICHE D'INSCRIPTION**

Nom et Prénom du Jeune citoyen.....

Date de naissance :.....Age.....Sexe M F

Pointure :

Nom, Prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Téléphone en cas d'urgence :

N° de sécurité sociale valable pour l'enfant :

Votre enfant est-il à jour de ses vaccinations ? OUI - NON

A-t-il des allergies ? Si oui, lesquelles :

Votre enfant est-il autorisé à partir seul ? OUI - NON

Nom et téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

DISPONIBILITE

- Je suis disponible *uniquement la première semaine* des vacances scolaires
- Je suis disponible *uniquement la deuxième semaine* des vacances scolaires
- Je n'ai pas de préférence : je suis disponible les deux semaines des vacances scolaires et accepterai la période qui me sera proposée.

MOTIVATION

J'écris en quelques mots ce qui me motive à participer à ce chantier citoyen :

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Madame, Monsieur,, agissant en qualité de, autorise mon fils, ma fille, à participer aux opérations « Chantiers Citoyens » organisé par la ville CAMORS.

J'autorise le responsable des chantiers citoyens de la ville de CAMORS, à prendre avis auprès du corps médical, toutes mesures médicales ou chirurgicales rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

J'autorise les prises de vues de mon enfant

Je refuse les prises de vues de mon enfant

Fait à Camors, le.....

signature :

**CONTRAT DE PARTICIPATION
AUX
CHANTIERS CITOYENS**

**Exemplaire
à conserver**

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'accompagnant du chantier, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

PONCTUALITE :

- Je m'engage à arriver à 8H50 dans les locaux des services techniques de la ville de CAMORS (le temps d'enfiler l'équipement de chantier)
- Je m'engage à participer au chantier sur la totalité du temps convenu et ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

TENUE VESTIMENTAIRE :

- Je porte des vêtements adaptés à l'activité, ne craignant pas les salissures.
- Le port des chaussures, gants et gilet jaune fournis par les services techniques est obligatoire.

COMPORTEMENT :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, et respecte les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, le personnel encadrant, mais aussi les autres participants au chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie, si nécessaire, je lave et je range le matériel à l'issue du chantier.
- Je reste motivé pendant la durée du chantier, je n'oublie pas le caractère citoyen de l'action à laquelle je participe.
- Durant l'opération je fais preuve de savoir vivre, j'apporte ma joie et ma bonne humeur.

OBJETS PERSONNELS:

- En cas de perte ou de dégradation d'objets personnels (téléphone mobile, mp3, bijoux...) la ville de CAMORS ne pourra être tenue comme responsable.
- L'usage des téléphones est interdit sur les chantiers, même pour écouter de la musique.

INDEMNITE :

- En contrepartie du travail effectué et à l'issue de celui-ci, des « chèques citoyen », d'une valeur équivalente à 60€ pour les quatre demi-journées seront remis à chaque participant (6 chèques de 10€).
- Les chèques fonctionnent comme des bons de réduction, et sont échangeables auprès des commerçants ou associations de Camors, Baud et Pluvigner. La liste complète est à retirer auprès de la mairie de CAMORS.

SANCTIONS APPLIQUEES :

Le non respect d'un des points énoncés ci-dessus pourra entraîner les sanctions suivantes :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « chantier citoyen ».
- Non indemnisation du chantier si les consignes n'ont pas été respectées ou le comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Fait à Camors, le.....

***Signature du participant et du responsable légal
précédé de la mention « lu et approuvé »***

LE CHANTIER CITOYEN, C'EST QUOI ?

C'est avant tout l'engagement d'un groupe de jeunes, garçons ou filles, âgés de 14 à 17 ans, autour d'un projet, d'une action sociale, de nature citoyenne ou solidaire.

Le chantier permet aux jeunes de devenir acteurs de leur cadre de vie, de les amener à vivre une expérience de groupe et découvrir un savoir faire.

Une grande diversité de projets peut être menée à bien par les jeunes, comme des travaux de débroussaillage, d'entretien d'espaces publics, de remise en état d'un édifice, de travaux de peinture....

ASSURANCE : Tous les participants devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La ville de Camors a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité.

PHOTOGRAPHIES : Dans le cadre des « chantiers citoyens », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec votre enfant, pour faire connaître notre action sur la commune. Merci de faire connaître votre choix dans le dossier d'inscription.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION:

- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestation d'assuré social
- Contrat de participation signé
- Autorisation parentale signée